VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE LA—

Résidence et Magasin en briques à deux étages,

Avenue Louisiana et la rue Tchoupitoulas, sur le terrain courant au fleuve Mississippi avec privilège de batture et tous les droits de terre rapportés à l'avenir. Contigue au Ferry de l'avenue Louisiana et juste au-dessous des grands "Docks Stuyvesant", offrant une grande occasion pour spéculation et placements profitables.

Cottages Simples et Doubles et Lots à Bâtir

Sur et près des lignes de chars et éligiblement situés dans le Quatrième District.

Et une action du Sun Insurance Co.

James Wilson, individuellement et comme administrateur,

vs

George Wilson et als.

No 63,648—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 28 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 12 mai et signé 18 juin 1902, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la sus dite cour Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Actions:

Le certificat No 1276 pour trois actions dans le fonds capital de la Sun Insurance Company de la Nouvelle-Orléans, à la valeur au pair de cent dollars par action.

Propriétés Foncières:

1º Le magasin en briques à deux étages, No 4338 rue Tchoupitoulas, au coin sud-est de l'avenue Louisiana, contenant magasin et entrepôt sur le rez-de-chaussée et plusieurs chambres à coucher au premier étage. Le terrain est décrit comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans l'ancien Faubourg Plaisance, dans l'ancienne Paroisse de Jefferson, dans cet Etat, maintenant dans le Sixième District de cette ville. Ledit lot est désigné par la lettre J, sur un plan de Benjamin Buisson, voyer, daté le 8 août 1837, déposé en l'étude de l'ancien juge de Paroisse de la Paroisse de Jefferson; lequel dit lot formant l'encoignure de la rue Tchoupitoulas (ancien chemin Levée) et de l'avenue Louisiana (ancien Grand Cours de Wiltz) et mesurant 33 pieds, 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas (autrefois Levée) sur 200 pieds, plus ou moins de profondeur et façade sur l'avenue Louisiana et s'étendant au fleuve Mississipi, ensemble avec tous les droits de bâtture et de terre rapportée à l'avenir, étant situé dans l'ilet compris entre la dite rue Tchoupitoulas (autrefois Levée) et l'avenue Louisiana (autrefois Grand Cours de Wiltz) et la rue Toledano et le fleuve Mississipi. Cette propriété est à la tête du système de quai de la ville, contigu au "ferry" de l'avenue Louisiana, et juste au-dessus du magnifique "système terminal des Docks Stuyvesant"—offrant ainsi une occasion pour la spéculation ou placement rarement offerts et ne pouvant se trouver quand cette propriété aura été vendue. Les droits de batture et les accroissements futurs appartenant à cette propriété sont maintenant possédés par peu de propriétés sur la façade du fleuve. Le grand système d'améliorations en perspective par la Commission du "Dock" assurera de tels avantages à la façade du fleuve; lesquels conduiront à la hausse certaine des propriétés situées là-dessus.

Deuxièmement—Onze lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No municipal 65, borné par les rues Chippewa, St André, Ste Marie et St Thomas (autrefois Fulton), désignés par les Nos 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26, sur un plan de subdivision par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer, daté le 10 mai 1900, annexé à un inventaire par Jas D. Taylor, notaire, décrit spécialement et devant être vendu comme suit:

1º Le cottage double en bois à un étage, Nos 638 et 642 rue Ste Marie, à l'encoignure Sud Est de la rue Chippewa, retiré de la banquette et contenant quatre chambres, hangar et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 23 formant l'encoignure des rues Ste Marie et Chippewa, et mesurant d'après ledit plan 30 pieds 11 pouces de face à la rue Ste Marie sur une profondeur et façade sur la rue Chippewa de 124 pieds et 2 lignes, et 30 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

2º Le cottage double en bois à un étage, retiré de la banquette, Nos 631 et 636 rue Ste Marie, contenant 6 chambres, galeries, hangar et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 24 contigu audit lot No 23 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Ste Marie sur une profondeur de 124 pieds et 2 lignes, et 31 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

3º Le cottage double en bois à un étage, retiré de la banquette, Nos 630 et 632 rue Ste Marie, contenant 6 chambres, galeries, hangar et citernes de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 25 contigu audit lot No 24 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Ste Marie sur une profondeur de 124 pieds 2 lignes, et une largeur de 31 pieds 4 pouces 5 lignes sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

4º Le cottage simple en bois à un étage No 628 rue Ste Marie retiré de la banquette contenant galeries, 6 chambres, hangar et citerne. Le lot de terre est désigné par le No 26, contigu au dit lot No 25 et mesurant d'après ledit plan 16 pieds et 2 pouces, de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de 124 pieds et 2 lignes et une largeur de 16 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du fond. Loué au taux de $120 par an.

5º Le cottage double en bois à un étage Nos 1916 et 1918 rue Chippewa, retiré de la banquette, contenant 4 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 22 contigu au lot 21 et mesurant d'après ledit plan 33 pieds 2 pouces de face à la rue Chippewa sur 142 pieds de profondeur sur la ligne de côté vers la rue St André, le séparant du lot No 21 et sur l'autre ligne de côté une première profondeur de 110 pieds et de là à un angle droit sur une ligne s'étendant de là vers la rue St André une distance de 1 pieds 1 pouce et 6 lignes, de là à un angle droit sur une ligne s'étendant vers la rue St Thomas, une deuxième profondeur de 32 pieds, et 29 pieds et 2 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

6º Le cottage double en bois à un étage, Nos 1922 et 1924 rue Chippewa, retiré de la banquette et contenant 4 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 21 contigu au lot No 20 et mesurant d'après ledit plan 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 142 pieds sur chacune des lignes de côté, et 32 pieds 5 pouces et 6 lignes de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur s'étendant en arrière une distance de 43 pieds 7 pouces plus ou moins, commune à ce lot et au lot contigu No 20 (1 1|2 pied de laquelle allée commune appartient à ce lot No 21). Loué au taux de $240 par an.

7º Le cottage double en bois à un étage Nos 1926 et 1928 rue Chippewa, contenant 4 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 20 contigu au lot No 19, et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Chippewa sur une première profondeur sur la ligne de division du lot No 19 de 110 pieds, de là sur une ligne courant à un angle droit vers la rue Ste Marie une distance de 4 pieds 11 pouces et une ligne, de là sur une ligne courant à un angle droit vers la rue St Thomas, une deuxième profondeur de 32 pieds, 142 pieds de profondeur sur la ligne opposée et 28 pieds 6 pouces de largeur dans le fond ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur et s'étendant en arrière une distance de 43 pieds 7 pouces, plus ou moins, sur le côté le plus près de la rue Ste Marie, et commune audit lot et au lot contigu No 21 (1 1|2 pied de laquelle allée commune appartient à ce lot No 20). Loué au taux de $240 par an.

8º Le cottage double en bois à un étage Nos 1930 et 1932 rue Chippewa contenant 4 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 19, contigu au lot No 18 et mesurant d'après ledit plan 33 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Chippewa, 34 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond sur 110 pieds et 1 pouce de profondeur ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur s'étendant en

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

arrière une distance de 44 1|2 pieds, plus ou moins, commune à ce lot et au lot contigu No 18 (1 1|2 pied de laquelle allée commune appartient à ce lot No 19). Loué au taux de $192 par an.

9º Le cottage double en bois à un étage Nos 1934 et 1936 rue Chippewa, contenant 4 chambres cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 18 contigu au lot No 17 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds, 11 pouces de face à la rue Chippewa 32 pieds 1 pouce et 3 lignes de largeur dans le fond sur 110 pieds et 1 pouce de profondeur, ensemble avec l'usage d'une allée de chaque côté du dit lot de 3 pieds de largeur et s'étendant en arrière une distance de 44 1|2 pieds plus ou moins (1 1|2 pieds de chacune desdites allées communes appartenant à ce lot). Loué au taux de $192 par an.

10º Le cottage double en bois à un étage, Nos 1938 et 1940 rue Chippewa, contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 17, contigu au lot No 16, et mesurant d'après ledit plan 33 pieds et 7 lignes de face à la rue Chippewa, 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 110 pieds et 1 pouce, ensemble avec l'usage d'une allée commune de 3 pieds de largeur et s'étendant en arrière une distance de 44 1|2 pieds, plus ou moins, sur chaque côté dudit lot (1 1|2 pied de laquelle allée commune appartenant à ce lot). Loué au taux de $192 par an.

11º Le cottage double en bois à un étage Nos 1942 et 1944 rue Chippewa, à l'encoignure N. E. de la rue St André, contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 16 et formant l'encoignure des rues Chippewa et St André, et mesurant d'après ledit plan 29 pieds, 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Chippewa 30 pieds, 3 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond sur 110 pieds 1 pouce de profondeur et façade à la rue St André, ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur, s'étendant en arrière une distance de 44 1|2 pieds, plus ou moins, (1 1|2 pied de laquelle dite allée appartenant à ce lot, commune audit lot et au lot contigu No 17). Loué au taux de $192 par an.

Troisièmement — 10 certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet No 71, compris entre les rues St André, Chippewa, Annonciation et Ste Mary, désignés par les Nos 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 19, subdivision faite par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer daté le 10 mai 1900, décrits comme suit et ci-répétés séparément.

1º Les lots 9 et 10 sont contigus et mesurent d'après ledit plan chacun 30 pieds et 2 lignes de face à la rue St André, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 9 formant l'encoignure des rues St André et Chippewa.

2º Le lot No 11 mesurant 30 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Chippewa (commençant à un point 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de distance de l'encoignure des rues Chippewa et St André) 28 pieds 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 131 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne de division du lot No 12 et une profondeur de 131 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne opposée. Les lots Nos 12 et 13 sont contigus et mesurant d'après ledit plan chacun 30 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Chippewa, 28 pieds 11 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot No 12 à une profondeur de 131 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne de division du lot No 11, et 131 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 13. Le lot No 13 a une profondeur de 131 pieds et 10 pouces sur la ligne opposée.

3º Le cottage double en bois à un étage Nos 712 et 716 rue Ste Marie, retiré de la banquette et contenant 4 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 15 et mesurant d'après ledit plan 36 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes égales et parallèles. Loué au taux de $216 par an.

4º Le cottage double en bois à un étage Nos 726 et 728 rue Ste Marie, contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 16 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 127 pieds, 10 pouces et 6 lignes, ensemble avec le droit à l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur et s'étendant en arrière de la rue Ste Marie à une distance de 35 pieds, plus ou moins commune à ce lot et au lot contigu No 17 (1 1|2 pied de la dite allée appartenant à ce lot). Loué au taux de $192 par an.

5º Le cottage double en bois à un étage Nos 730 et 732 rue Ste-Marie, contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 17 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie (commençant à un point de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de distance de l'encoignure des rues Ste Marie et Annonciation), la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur, faisant face à la rue Ste Marie et s'étendant en arrière une distance de 35 pieds, plus ou moins, commune à ce lot et au lot contigu No 16 (1 1|2 pieds de ladite allée commune appartenant à ce lot). Loué au taux de $192 par an.

6º Le cottage double en bois à un étage, Nos 1918 et 1922 rue Annonciation, contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté, et sur le côté inférieur une grande entrée pour wagons. Le lot de terre est désigné par le No 18 et mesure d'après ledit plan 45 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Annonciation (commençant à un point 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de l'encoignure des rues Annonciation et Ste Marie) 49 pieds 10 pouces de largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Ste Marie, et une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 3 lignes sur la ligne de division du lot No 19, ensemble avec le droit d'usage d'une allée de 3 pieds de largeur s'étendant en arrière de la rue Annonciation, une distance de 42 pieds plus ou moins, commune à ce lot et au lot contigu No 19 (1 1|2 pied de laquelle allée commune appartenant à ce lot). Loué au taux de $204 par an.

7º Le cottage double en bois à un étage Nos 1924 et 1926 rue Annonciation contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 19 et mesurant 34 pieds, 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Annonciation (commençant à un point 127 pieds, 10 pouces et 6 lignes de distance de l'encoignure des rues Annonciation et St André, 34 pieds 7 pouces de largeur sur la ligne du fond, 127 pieds, 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Ste Marie, le séparant du lot No 18, 127 pieds, 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne opposée la plus près de la rue St André, ensemble avec le droit d'usage d'une allée de 3 pieds de largeur s'étendant en arrière de la rue Annonciation une distance de 42 pieds, plus ou moins, commune à ce lot et au lot contigu No 18 (1 1|2 pied de laquelle allée commune appartenant à ce lot). Loué au taux de $192 par an.

Quatrièmement—Sept certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 71 borné par les rues Chippewa, St André, Ste Marie et Annonciation, désignés par les lettres A, B, C, D, E, F et G, sur le dernier plan ci-dessus mentionné de subdivision par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer, mesurant et devant être vendus comme suit, à savoir:

1º Les lots A, B, C et D, sont contigus et mesurant d'après ledit plan chacun 30 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Chippewa, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 91 pieds 2 pouces entre lignes égales et parallèles, le lot A formant l'encoignure des rues Chippewa et Ste Marie.

2º Le cottage résidence en bois à un étage avec mansarde, No 711 rue St André, retiré de la banquette, contenant galeries, 8 chambres, 2 cabinets, citerne, etc. Aussi la résidence en bois à deux étages contigu et y attenant No 713 rue St André, contenant vestibules, 4 chambres et d'autres chambres dans les dépendances, et citerne.

Le terrain est désigné par la lettre E, et mesure d'après ledit plan 71 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue St André (commençant à un point 60 pieds et 4 lignes de distance de l'encoignure des rues St André et Chippewa), la même en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes égales et parallèles.

3º Deux certains lots de terre extra grands désignés par les lettres F et G. Le lot F mesurant d'après ledit plan 30 pieds et 2 lignes de face à la rue St André, 30 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur 214 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Chippewa et une profondeur de 213 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne opposée le séparant du lot G. Le lot G est contigu audit lot F et mesurant d'après ledit plan 30 pieds et 2 lignes de face à la rue St André (commençant à un point 127 pieds 11 pouces et 7 lignes de distance de l'encoignure des rues St André et Annonciation) 30 pieds de largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 213 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté le séparant du lot F et une profondeur de 212 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du côté la plus près de la rue Annonciation.

Cinquièmement — Le cottage double en bois à un étage Nos 2007 et 2009 rue Annonciation, retiré de la banquette et contenant 3 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le Quatrième District de

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

cette ville dans l'ilet borné par les rues Annonciation, St André, Joséphine et Laurel, désigné comme lot No 1 sur un plan dudit ilet et autres, annexé à un acte en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville daté le 13 février 1831, le dit lot de terre mesurant 30 pieds de face à la dite rue Annonciation sur 100 pieds de profondeur et 29 pieds, 8 pouces de largeur dans le fond. Loué au taux de $144 par an.

Sixièmement—Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant une bâtisse à deux étages en bois No 436 rue Joséphine, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme lot No 2 dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Tchoupitoulas (anciennement Nouvelle Levée), et Rousseau et l'avenue Jackson, (anciennement rue Jackson) Ledit lot mesurant 30 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Joséphine entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau et s'étendant en profondeur entre lignes parallèles 159 pieds 10 pouces et 2 lignes, comme il est démontré sur un plan de C. F. Zimple voyer, le 30 mars 1833 et annexé à un transfert fait par les syndics de St Fort Dussuau, en faveur de L. Lelou, pardevant Louis Férand, ancien notaire en cette ville, le 8 juillet 1833.

Toutes les propriétés ci-dessus sont dans un voisinage populeux et elles se trouvent dans cette classe qui paie le plus sur les montants placés. Le petit capitaliste trouvera ici tout l'essentiel désirable. Les lots à bâtir sont parmi les quelques-uns qui restent et valeront soit comme placement ou spéculation.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance en un crédit de 1 ou 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1903 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire aux frais des acquéreurs.

J. B. Rosser, avocat pour le plaignant.
Jos. Brewer, avocat pour les défendeurs.
19 av—19 26—mai 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De placement sûr et productif, Nos 1826 et 1830 rue S. Rempart, à l'encoignure N. E. de la rue St-André.

Richard E. Marmion vs John M. Murray et als.

No 69,952—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 18 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 avril 1903 et signé le 20 avril 1903 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

La résidence double à deux étages en bois Nos 1826 et 1830 rue S. Remparts à l'encoignure N. E. de la rue St André, contenant de chaque côté 8 chambres, citerne, hangars, etc. Dans la cour se trouvent hangar, écurie, citerne et 2 chambres. Le lot de terre est décrit comme un certain morceau ou portion situé dans le Quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues S. Remparts, Félicité, St André et Dryades; mesurant en mesure américaine 34 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à la rue S. Rempart, 43 pieds 6 pouces de largeur dans la ligne du fond, 118 pieds de profondeur des deux côtés et façade à la rue St André, ladite propriété est désignée par la lettre A, sur un devis par A. de Armas, voyer, annexé à un acte pardevant C. T. Soniat, notaire, le 12 août 1878 et est développé sur ledit plan comme formant l'encoignure des rues S. Rempart et St André et mesurant comme ci-dessus. Convenable pour une résidence ou pour un placement.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1903 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. Acte de vente pardevant C. G. Gill, notaire, aux frais des acquéreurs.

John Bassich, avocat pour le plaignant.
T. G. Moran, avocat pour les défendants.
17 mai—17 24 31—juin 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Excellente Propriété comme placement dans un voisinage supérieur.

Nos 1527, 1531 et 1533 rue Prytanée.

A l'encoignure nord-ouest de la rue Terpsichore, faisant face à la Place Parkerson.

SUCCESSION DE MLLE ANNIE WARD.

No 69,731—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet — JEUDI, le 18 juin 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 8 mai 1903 et signé le 14 mai 1903, par l'Hon. Fred D. King, juge de la sus dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage triple en bois à un étage avec mansarde Nos 1527, 1531 et 1533 rue Prytanée à l'encoignure N. O. de la rue Terpsichore retiré de la banquette et contenant galeries, six chambres, hangar et citerne à chaque côté. Le terrain est composé de deux lots situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet 194, borné par les rues Prytanée, Terpsichore et Melpomène et l'avenue St Charles, désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan par L. H. Pillé, voyer, daté le 23 décembre 1841, déposé en l'étude de Théo. Seghers, ancien notaire en cette ville, comme plan No 28 dans son livre de plans. Lesdits lots étant contigus et mesurant comme suit: Lot No 11 formant l'encoignure des rues Prytanée et Terpsichore et mesurant 26 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Prytanée sur 96 pieds de profondeur et façade à la rue Terpsichore, et le lot No 12 mesurant 26 pieds 8 pouces de face à la rue Prytanée sur 96 pieds de profondeur en re lignes parallèles; ensemble avec l'usage d'une allée de 6 pieds 10 5|8 pouces de largeur dans le fond desdits lots pour l'usage en commun desdits lots Nos 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, d'après ledit plan.

Ceci est un placement supérieur dans un des meilleurs voisinages dans cette ville. Pour sécurité et rapport il n'est rien qui puisse l'égaler. Sujet aux baux et locations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. Cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées, assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, l'acte devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1903 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. Acte de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. S. Pakerson, avocat du demandeur.
McCloskey & Benedict, avocats des défendeurs.
17 mai — 17 24 31 — juin 7 14 18

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans ville de la Nouvelle Orléans—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 70,594, Division A—S. J. Easley vs ses créanciers—Ordre—Qu'une réunion des créanciers du plaignant soit tenue et convoquée pardevant John C. Davey, Jr., notaire public en cette ville, commençant mardi, le 16 juin 1903, dans le but de voter sur l'application du plaignant pour un répit de six, douze et dix huit mois pendant lesquels pour pouvoir payer ses dettes sans intérêt; que G. Fernandez, Jr, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absents du plaignant; et que dans l'intervalle et jusqu'à de nouveaux ordres de cette Cour que toutes procédures contre sa personne et sa propriété soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 13 mai 1903.
(Signé) T. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme
J. McCORMICK, Député-Greffier.
Dinkelspiel & Hart, avocats.
15mai—15 30—juin 13

VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Spéculateurs et Placeurs, Attention!

Cette maison double à deux étages, Nos 2115 et 2117 rue Tchoupitoulas.

Maison simple à deux étages, No 2111 rue Tchoupitoulas.

Cottage double 730 et 732 rue Market.

Sept lots dans le Troisième District.

20 lots de terre dans le Septième District.

3 certains lots de terre dans le Septième District.

In re Robert C. Klefforth et als vs Geneva Klefforth et als.

No 70,101—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune — JEUDI, le 4 juin 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E rendu et signé en Cour ouverte le 29 avril 1903, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante, à savoir:

1º Deux certains lots de terre, situés et étant dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Nouvelle Levée, maintenant Tchoupitoulas, Rousseau, Jackson et Joséphine, lesdits lots sont contigus, et mesurent comme suit, à savoir: celui le plus près de la rue Jackson mesurant trente deux pieds, deux pouces, six lignes et une demi ligne de face à la rue Tchoupitoulas par une profondeur de cent quatre vingt cinq pieds un pouce sept lignes sur la ligne de côté vers la rue Jackson, de cent quatre-vingt neuf pieds trois pouces, une ligne sur la ligne le divisant de l'autre lot, et trente et un pieds, onze pouces et cinq et une demi ligne de largeur dans le fond; et l'autre lot mesurant trente deux pieds deux pouces six et une demi ligne de face à la rue Tchoupitoulas, cent quatre vingt neuf pieds trois pouces et une ligne de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Jackson, cent quatre vingt treize pieds quatre pouces et trois lignes sur la ligne du côté opposé vers la rue Joséphine, et trente et un pieds onze pouces et cinq et une demi ligne de largeur dans le fond; le tout d'après un plan fait par John F. Braun, voyer et architecte, daté le 21 mai 1875.

Améliorations—Sur le lot le plus près de la rue Jackson, les améliorations consistent en une maison double à deux étages contenant 6 chambres, citerne de chaque côté. Les améliorations sur le lot contigu consistant en une maison simple à deux étages contenant magasin et 2 chambres au rez-de-chaussée et 6 chambres au premier étage, aussi écurie, hangar, citernes, etc.

2º Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Annonciation dans le premier district de cette ville, désigné par la lettre "A" dans l'ilet borné par les rues Market, Chippewa, autrefois Pacanier, St James et St Thomas, autrefois St Jean Baptiste, d'après un devis du même et est contigu à la propriété annexée à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr, un notaire, le dix neuf d'août 1867. Ledit lot mesurant trente et un pieds, onze pouces deux et trois quarts de lignes à la rue Market par cent cinquante neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles et est composé de la moitié du lot désigné par le numéro "2" sur un devis annexé à un acte passé pardevant Louis T. Caire, ancien notaire, le vingt et un juin 1847, étant la moitié la plus près de la rue Chippewa anciennement rue Pacanier.

Améliorations—Les améliorations consistent en un cottage double Nos 730 et 732 rue Market, contenant 4 chambres, hangars et citernes de chaque côté.

3º Sept lots de terre situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Vertu, Magistrat, Montégut et Feliciana, désignés par les Nos "un", "deux", "trois", "quatre", "cinq", "six" et "sept", d'après un plan dressé par Wm De Young, architecte, daté le treizième jour de février 1862, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire en la Nouvelle-Orléans, lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit:

Lots Nos "un", "deux", "trois", "quatre", "cinq", "six", mesurant chacun trente et un pieds sur la rue Feliciana par cent quinze pieds de profondeur, et le lot No "sept" mesurant trente cinq pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Feliciana, par cent quinze pieds de profondeur et vingt six pieds dans le fond.

4º Vingt lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies privilèges, coutumes, servitudes, dépendances y appartenant, situés dans le septième district, ville de la Nouvelle Orléans, autrefois dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, en cet Etat et désignés par les numéros "un" à "vingt" inclusivement, dans l'ilet 203 13 sur le plan de la ville de Carrollton borné par les rues Eagle, Jackson, maintenant Génl Ogden, Collapissa et Quatorzième, maintenant Oleander, sur un plan paraphé "Ne Varietur" par O. De Armas, notaire en la Nouvelle Orléans, le 11 septembre 1858, et déposé en son étude et mesurant chacun comme suit:

Lots Nos "un" et "deux" mesurant chacun trente pieds six pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur de cent cinquante deux pieds, six pouces entre lignes parallèles. Les lots Nos trois à "douze" inclusivement mesurant chacun trente pieds six pouces à la rue Collapissa sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, le lot "trois" formant l'encoignure des rues Eagle et Collapissa; les lots Nos treize et quatorze mesurant chacun trente pieds et six pouces de face à la rue Eagle par une profondeur de cent vingt deux pieds entre lignes parallèles. Les lots Nos quinze à vingt inclusivement mesurant chacun trente pieds, six pouces de face à la rue Quatorzième par une profondeur de cent vingt deux pieds, entre lignes parallèles.

5º Trois certains lots de terre et améliorations qui s'y trouvent, dans le septième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mary, Jackson (maintenant Gen. Ogden), Collapissa et Quatorzième (maintenant rue Oleander), désignés comme lots Nos un, deux et trois, dans l'ilet No 473, lesdits lots Nos un, deux et trois mesurant cent quatre vingt trois pieds de face à la rue Quatorzième, par cent vingt deux pieds de profondeur. Ledit lot No un formant le coin des rues Quatorzième et Mary

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la balance, en un et deux ans, en billets payables en un et deux ans, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, ensemble avec les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer toutes les taxes de ville et d'Etat pour cette année 1903, le dépôt de 10 pour cent devant être fait par l'acquéreur au moment de l'adjudication. L'acte de vente devant être passé pardevant Théodore Cotonio, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 mai—2 3 10 17 24 31—juin 4

Denis, Danziger & Tessier.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sur la ligne du chemin de fer "Frisco."

Bon cottage double et lot à bâtir d'encoignure, 512 et 514 N. Johnson à l'encoignure de la rue Toulouse.

Succession de James Clark.

No 69,472—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, J. C. Denis, encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet — JEUDI, le 4 juin 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 27 avril 1903, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Ce certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par la rue Toulouse ou promenade Carondelet, Prieur, Johnson et St Louis, formant l'encoignure de la rue Toulouse ou promenade Carondelet, et la rue Johnson, et mesurant 45 pieds 1 pouce 7 lignes de face à ladite rue Toulouse sur 76 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur et façade sur la rue Johnson, et 80 pieds, 3 pouces, et 3 1|2 lignes, de profondeur sur la ligne opposée avec une largeur de 45 pieds sur la ligne du fond. Les améliorations sont désignées par les Nos 512 et 514 rue N Johnson et comprenant un bon cottage double de 3 chambres, citerne etc, de chaque côté.

Loué à des locataires qui paient promptement et un placement certain d'augmenter en valeur.

Conditions—Comptant; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication, l'acte de vente pardevant Jos F. Walton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Pierson & Pierson, avocats.
3 mai—3 10 17 24 31—juin 4

VENTES A L'ENCAN.

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Au plus haut enchérisseur.

SITE MAGNIFIQUE DE MANUFACTURE,

Carré d'ilet entier faisant face au canal du Nouveau Bassin.

I. C. R. R. Switch dans la cour, entre les rues Willow et Claiborne,

Ayant de rares facilités pour chargements.

A L'ENCAN.

VENDREDI, LE 5 JUIN 1903.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur, Bureau, 732 rue Commune, VENDREDI, le 5 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre et jugement de l'Hon. Charles Parlange juge de la Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane. Dossier No 13,088, dans l'affaire de D. R. et W. P. Lewis vs la American Naval Stores Company, à l'enchère publique, il sera vendu:

Un certain lot de terre situé, étant, et se trouvant dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par le Nouveau Chemin Coquillé, les rues Euphrosine, Martin (maintenant Willow) et Claiborne, ledit ilet étant divisé en onze lots numérotés de 1 à 11, tous deux inclusivement, sur un certain plan fait par Geo. S. Dunbar, daté le 9me jour de janvier 1845, et déposé pour référence en l'étude de David L. McCoy, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit, à savoir: No 1 formant l'encoignure des rues Willow ou Martin, et Euphrosine et mesurant 29 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Martin ou Willow sur une profondeur et façade à la rue Euphrosine de 122 pieds 8 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 2 formant l'encoignure du Nouveau Chemin Coquillé et de la rue Martin ou Willow, et mesurant 30 pieds 10 pouces et 5 lignes de face sur ledit Nouveau Chemin Coquillé, 30 pieds 6 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Martin ou Willow de 116 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne le séparant du lot No 3 de 120 pieds 2 pouces et 4 lignes. Les lots 3 à 8 tous deux inclusivement mesurant chacun 30 pieds 10 pouces et 5 lignes de face au Nouveau Chemin Coquillé, 30 pieds, 8 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes, à savoir: sur la ligne divisant les lots Nos 3 et 2 120 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne séparant les lots Nos 3 et 4 123 pieds 8 pouces et 7 lignes, sur la ligne séparant les lots Nos 4 et 5, 127 pieds 3 pouces et 1 ligne sur la ligne divisant les lots Nos 5 et 6, 130 pieds 9 pouces et 4 lignes sur le côté du lot No 5 110 pieds 5 pouces sur le côté du lot No 6, sur la ligne séparant les lots Nos 6 et 7 104 pieds 6 pouces et 5 lignes sur la ligne divisant les lots Nos 7 et 8, 108 pieds et 7 lignes et sur les lignes des lots 8 et 9 111 pieds 7 pouces et 6 lignes. Le lot 9 mesurant 30 pieds 3 pouces et 7 lignes de face sur ledit Nouveau Chemin Coquillé, sur une profondeur et façade à la rue Claiborne de 115 pieds, 29 pieds 8 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond sur la ligne du lot No 10, et 111 pieds, 7 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 8, et les lots Nos 10 et 11 mesurant chacun 29 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Claiborne sur 122 pieds, 8 pouces et 7 lignes, entre lignes parallèles; le lot No 11 formant l'encoignure des rues Claiborne et Euphrosine, le tout en mesure américaine, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits voies, privilèges avantages et servitudes qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant.

Termes et Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance payable en un, deux et trois ans représenté par des billets à recevoir de l'acquéreur à son ordre, endossés en blanc et garantis par hypothèque et lien de vendeur, avec confession de jugement et toutes autres stipulations usuelles pour garantir le paiement des billets de tel caractère, l'acquéreur assumant en plus de son enchère les taxes dues et exigibles pour l'année courante de 1903 et faire un dépôt comptant ou chèque certifié égal à 10 pour cent du montant de l'enchère, le chèque devant être fait payable à l'ordre du receveur J. J. Lewis. Pour plus de renseignements références faites au registre dudit procès de D. R. et W. P. Lewis vs American Naval Stores Co., et spécialement au décret de vente dans cette affaire, rendu le 25 avril 1903.

Acte de vente pardevant Andrew Hero Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur en plus de son enchère.

H. H. HODGSON
Maître Commissaire.
1 mai—1 8 15 22 29—juin 5

Jas. A. Brennan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Propriété Résidence de Choix

2432-34-36-38 rue Conti, coin Rocheblave.

Succession de William Bernard.

No 70,458—Division D.

IL SERA VENDU à l'enchère publique, MARDI, le 16 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAMES A. BRENNAN Encanteur bureau 634 rue Gravier, en vertu d'un ordre daté et signé le 14 mai 1903, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre avec les améliorations, dans le Deuxième District dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Tonti, Bienville et Conti, désignée comme lot A, la dite portion de terre formant l'encoignure des rues Rocheblave et Conti et mesure M. A., 47 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Rocheblave sur 110 pieds de profondeur et façade à la rue Conti.

Conditions — Une moitié ou plus comptant, la balance en un ou un et deux ans à 8 pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra payer les taxes de 1903 un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Acte de vente pardevant Fred Zengel, N. P., aux frais des acquéreurs.

16 mai — 16 17 24 31 — juin 7 14 16

Fitzpatrick & Lambert.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE, No 2031 RUE ORLEANS, entre les rues Prieur et Johnson, borné par la rue Ste Anne.

Dans la succession de Mary Ward, veuve de Jean Gassagne.

No 70,251 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR FITZPATRICK & LAMBERT—W. H. Fitzpatrick, encanteur — Bureau No 824 rue Commune—MARDI, le 26 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu et signé en cour ouverte le 20 avril 1903, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 3 de l'ilet 21 borné par les rues Orléans, Ste Anne, Prieur et Johnson, sur un plan No 142 parmi les registres de Theo. Guyol, ancien notaire, lequel lot mesure en mesure américaine 25 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Orléans, sur 75 pieds de profondeur de chaque ligne de côté et 26 pieds 9 pouces et 6 lignes en largeur dans le fond. Les améliorations consistant en un cottage simple, contenant 2 chambres, et dépendance dans le fond contenant une grande chambre.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a en des billets de l'acquéreur payables en un et deux ans de la date de l'adjudication, avec 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur ladite propriété. Les taxes de 1903 devant être assumées par l'acquéreur au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, l'acte de vente devant contenir la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert d'assurance, etc., 10 pour cent de dépôt devant être fait au moment de la vente. L'acte de vente incluant tous les timbres du revenu pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 av—24 25 26—mai 3 10 17 24 26

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sites de choix pour bâtir.

Voisinage attrayant, alentours modernes près de l'avenue de l'Esplanade.

Succession de Alfred Reggio.

No 69,554 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division "E"

PAR PAUL & GURLEY — Albert Paul, Encanteur, bureau No 727 rue Commune. —JEUDI, le 28 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté le 24 avril 1903, pour le compte de la succession d'Alfred Reggio. Il sera vendu à l'enchère publique:

1º Trois certains lots de terre situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet 435, borné par les rues De Soto anciennement Washington, Rendon, St Jean, maintenant Bell et Lopez désignés comme lots 8, 9 et 10 sur un plan par Edgar Pilié, voyer, le 12 mai 1892. Les dits lots mesurant chacun (en mesure américaine) 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue De Soto, anciennement Washington, par 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les dits lots sont contigus et le lot No 10 formant l'encoignure de la rue Rendon.

2º Deux certains lots de terre situés dans l'ilet 436 borné par les rues De Soto, anciennement Washington, Lopez, Rendon, Esplanade et la Grande Route St Jean, désignés comme lots 2 et 3 sur un plan par Grandjean et Pilié, voyers, daté 1er juin 1888 lesdits lots sont contigus et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue De Soto autrefois Washington, par une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Ces lots sont splendidement situés dans une jolie et renchérissante section de cette ville qui se bâtit rapidement, environnés par de nombreuses résidences modernes et près de tous les avantages, voies de chars urbains, etc., et sans égale comme résidence.

Conditions—Comptant, l'acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jules F. Meunier, notaire, les acquéreurs devant assumer les taxes pour l'année courante et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication

26 avril—26 —mai 3 10 17 24 28

VENTE JUDICIAIRE.

PLACEMENT DE CHOIX ET REMUNERATEUR,

Ce Proéminent point historique.

AU COIN DES RUES

CAMP ET NATCHEZ,

Comprenant l'Edifice Double à Quatre Etages, en Briques, de Valeur, Central et Attrayant (Occupant deux lots de terre).

Nos 400, 402 et 404 Rue du CAMP, et 531, 536, 538 Rue NATCHEZ

—SITUÉ DANS—

Le Cœur du Centre Commercial,

A proximité de toutes les principales Banques et Compagnies d'Assurances, du proéminent Commerce en gros et détail, des Bourses, Journaux, et Bâtisses de Bureaux, sur la rue principale, et à seulement un ilet du site populaire, le plus approprié et probablement de la nouvelle

Bâtisse de la Poste

—AUSSI—

Le Joli et Attrayant Cottage-Résidence Simple,

No 801 Ave Napoléon,

—ENTRE—

Les Rues Constance et Magasins.

SUCCESSION DE P. H. SKIDMORE.

No 67,379—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR PAUL & GURLEY, — Albert Paul, Encanteur — Bureau 725 rue Commune—MARDI, le 9 de juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne en vertu et conformément à un jugement rendu le premier de mai et signé le 7 de mai 1903, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de P. H. Skidmore, il sera vendu à l'enchère pour opérer un partage, savoir—

1º Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Natchez, Magasin et Poydras, désignés comme lots A et B, sur un plan fait par J. A. Deinel, Jr, daté le 28me jour de février 1880, et mesurant chacun vingt six pieds de face à la rue Camp par quatre vingt quatre pieds quatre pouces de profondeur

Les améliorations comprenant la grande bâtisse double en briques à quatre étages désignée par les numéros municipaux 400, 402 et 404 rue du Camp et 534, 536 et 538 rue Natchez, splendidement située dans la section commerciale dans une des principales rues entourée par toutes les premières institutions commerciales. Cette propriété de valeur avec quelques améliorations modernes avec peu d'argent sous une administration intelligente rapportant de magnifiques revenus augmentant continuellement.

2º Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Jéna, Magasins et Constance, et mesurant trente et un pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon, trente-neuf pieds neuf pouces dans le fond sur cinquante pieds de profondeur.

Les améliorations comprenant le joli et commode cottage résidence connu comme No 804 avenue Napoléon.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, ou à 1 2 et 3 ans de crédit, au gré des acheteurs, en billets portant 6 0|0 d'intérêt par an du jour de l'acte de vente garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale; l'acte de vente devra contenir les clauses de non aliénation et vente sans estimation, et 5 0|0 frais d'avocats en cas de procès pour obliger le paiement des billets ensemble avec toutes les clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur devra assurer les bâtisses ou améliorations jusqu'au montant dues sur les billets et transférer la police aux porteurs des dits billets, et d'assumer de payer en plus du montant de l'adjudication, les taxes de 1903 et le pro rata des polices d'assurance non expirées, et de déposer dans les mains de l'encanteur 10 pour cent du prix, au moment de l'adjudication. L'acquéreur aura droit aux loyers du jour du passage de l'acte de vente.

Actes de vente aux frais des acheteurs pardevant Felix J. Puig, notaire.

Denègre, Blair et Denègre, avocats.
9 mai—9 10 17 24 31—juin 7 9

Succession de Mme Caroline Hinst.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 68,730—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme E. Bohmer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —Robert J. Maloney, Paul W. Maloney, avocat. 16mai—16 20 25

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur Améliorée du Sixième District

Connu comme No 51[illegible] rue Antonine,

Entre les rues Annonciation et Laurel.

Chas H. Lagan vs William Derby

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 70,337—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 28 mai 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et ses droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Antonine, Annonciation, Laurel et Foucher, désigné par le numéro "Quatorze" sur un plan du dit ilet annexé à un acte pardevant notaire, le 14 octobre 1891, aussi par le même No sur un plan par Sydney J. Del Isle voyer, daté le 3 novembre 1891 annexé à un acte passé pardevant J. D. Taylor notaire, le 10 décembre 1891, ledit lot de terre mesurant trente et un pieds de face à la rue Antonine, la même largeur sur la ligne du fond sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
E. T. Florance, avocat pour le plaignant.
25 avr—25—mai 1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété améliorée de valeur du Troisième District.

Connue comme No 1420 rue Robertson, entre l'avenue Esplanade et la rue Kerlerec.

American Homestead Company vs Emile J. Barnett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 69,3[illegible]0 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le premier district de cette ville, JEUDI, 4 juin 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies servitudes etc. situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 628 borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Robertson et Villeré ledit lot formant partie du lot No 29 et étant la moitié la plus près de la rue Kerlerec, mesurant vingt-sept pieds neuf pouces à la rue Robertson sur cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Henry Campelia, avocat pour la plaignante.
1er mai—1 8 15 22 29—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du Troisième District

Portant le numéro municipal 1915 rue Bourbon entre les rues Marais et Urquhart

The Teutonia Loan and Building Company vs Marshall Maurel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 70,354 En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville le JEUDI 4 juin 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec tout les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville dans l'ilet No 447, borné par les rues Bourbon, Marais, Urquhart et Touro, mesurant trente-un pieds onze pouces et 5 lignes de face à la rue Bourbon sur cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes de profondeur, étant la moitié du lot No 257 dans l'ilet No 29 du nouveau faubourg Marigny borné sur un côté par l'autre moitié du lot et sur l'autre côté par le lot No 258, le tout d'après un plan dudit faubourg, daté le 10 novembre 1808 annexé à un acte du 15 mai 1819 passé pardevant M. Lafitte, ancien notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
Dart & Kernan, avocats pour la plaignante.
1 mai—1 8 15 22 29—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur du Sixième District

Portant le No municipal 1913 rue Foucher, entre les rues Dryades et Remparts.

Security Building and Loan Association vs Samuel J. Ambrose.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 70,017—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Gravier et Union dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 juin 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Foucher, Delachaise, Dryades et Remparts, désigné comme lot No dix sept, de l'ilet No 465 et mesurant vingt huit pieds neuf pouces et quatre et quatre-cinquièmes lignes de face à la rue Foucher, par cent six pieds deux pouces et neuf-vingtièmes d'une ligne de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Rempart, cent sept pieds trois pouces et cinq et un vingtième lignes de profondeur sur l'autre côté et vingt huit pieds dix pouces et un cinquième d'une ligne de largeur dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
Buck, Walshe & Buck, avocat pour la plaignante.
8 mai—8 15 22 29—juin 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Troisième District.

Portant les Nos municipaux 540 et 542 rue St-Ferdinand, entre les rues Chartres et Decatur.

Firemen's Building Association vs Richard R. Nowell

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 70,295—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 28 mai 1903, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Ferdinand, Port, Chartres et Decatur, lequel lot est désigné par le No un de l'ilet No deux sur un plan de Voiquin, daté le 9 février 1839, une copie duquel est annexé à un acte de Theo Seghers, ancien notaire, daté le 25 février 1839, commençant à une distance de soixante trois pieds de l'encoignure des rues Chartres et St Ferdinand et mesure trente et un pieds deux pouces de face à la rue St Ferdinand sur quatre vingt huit pieds quatre lignes de profondeur, le tout en mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Dart & Kernan, avocats pour la plaignante
25 avril—25 27 —mai 1 8 15 22 28